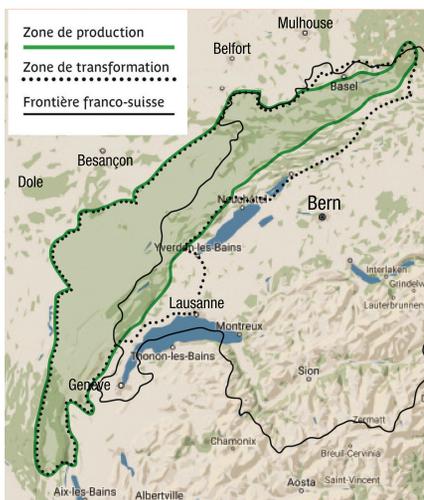




## UN CHIFFRE : 8,5 %.

En France, 2,3 millions d'hectares ont été cultivés en bio en 2019, selon le bilan dressé cet été par l'Agence Bio.

Cela représente 8,5 % de la surface agricole utile du pays. Encore bien loin des 15 % de surface agricole utile (SAU) en bio en 2022 prévus par le plan Ambition Bio lancé par le gouvernement en 2018.



## UNE AOC POUR LE « BOIS DU JURA »

De tout temps réputés pour leur qualité et le savoir-faire de ceux qui les travaillent, les sapins et épicéas du massif jurassien font désormais l'objet d'une appellation d'origine contrôlée (AOC).

Ce label obtenu en mars 2019 est légitimé par une étude menée au laboratoire Chrono-environnement de Besançon,

qui a contribué à en définir les critères, le contexte et le périmètre.

En particulier la thèse préparée par Marc Briot, a établi le lien entre milieu naturel et qualité du bois, et souligne notamment l'importance du sol dans cette équation. Sur son substrat calcaire, le sol jurassien est riche en nutriments, bien plus que les Vosges, les Alpes ou les Ardennes, où les sols acides prédominent : même si l'altitude et le climat sont comparables entre ces régions, la nature des sols fait la différence. Pour la même raison, le bois des forêts locales tient aussi la comparaison avec celui provenant de contrées plus lointaines, comme l'Oural. Ainsi c'est dans le Jura que la probabilité est la plus forte de trouver du bois de très bonne qualité en termes de résistance mécanique, caractérisés par des cernes très serrés. La qualité du bois provient aussi d'une gestion éclairée de la forêt, qui se lit dans la nature de son peuplement et dans sa densité. Plutôt que faire le choix de la plantation pour reboiser, les forestiers ont favorisé la régénération naturelle, qui produit des arbres bien adaptés au contexte environnemental et garantit la conservation du patrimoine génétique des espèces. La zone AOC de production a été définie de part et d'autre de la frontière franco-suisse, à 600-700 m d'altitude. La zone dite de transformation est plus étendue, englobant de nombreuses scieries traditionnelles.



## FORÊTS, COUPES EXCEPTIONNELLES ET GRANDS TRAVAUX EN VUE

Depuis 2019, 222 000 hectares (près de vingt fois la superficie de Paris) de forêts publiques en France subissent des dépérissements importants et un taux de mortalité inédit indique l'ONF.

La cause ? L'accélération du changement climatique à l'origine d'épisodes répétés de sécheresse et de crises sanitaires. Chaleur et sécheresse : un cocktail très favorable à la prolifération du scolyte. Ce petit coléoptère vit sous l'écorce des arbres et se nourrit de bois jeune, grignotant petit à petit les résineux, épicéas et sapins pectinés... Sa population a littéralement explosé : il ne faut que quatre à six semaines entre la ponte et l'envol de l'insecte adulte. Ces conditions climatiques, où s'enchaînent sécheresse l'été et hiver doux pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, sont aussi une source de stress hydriques pour les arbres dont la résistance se trouve ainsi amoindrie face aux attaques des parasites dits « de faiblesse »... Pour tenter de limiter l'expansion de cette épidémie, point d'autre solution que d'abattre les arbres scolytés très rapidement. Il faut inactiver les grumes en les débordant en écorce et les transporter hors forêt, soit via un stockage à plus de 5 km des massifs forestiers, soit pour les transformer rapidement, avant que le scolyte n'ait fini son développement. Pour les peuplements les plus impactés, des coupes rases seront certainement pratiquées. Cette épidémie, préoccupante pour la santé des forêts et des écosystèmes concernés, inquiète aussi les professionnels de la filière bois. Habituellement valorisés comme bois de charpente et de menuiserie, les épicéas altérés par le scolyte sont en effet déclassés par les scieurs, en raison notamment du développement d'un champignon qui les accompagne et qui vient bleuir le bois. En Franche-Comté, 3 millions de m<sup>3</sup> d'arbres pourraient avoir déjà été infestés (soit près de 40 années de récolte !). Cet afflux inhabituel de bois dépérissant, en France comme en Europe, a entraîné une chute des prix lors des ventes de bois dès l'automne 2018. Dans le Jura, le prix d'un arbre sur pied est passé de 65 € à 15 ou 20 €. Certains exploitants envisagent aujourd'hui des coupes « préventives » pour tenter d'enrayer la multiplication des parasites quitte à devoir réinstaller des plateformes d'arrosage des grumes, comme après la tempête de 1999, pour les conserver jusqu'à la vente. Et les résineux ne sont pas les seuls fragilisés par les changements climatiques : le hêtre par exemple (12 % de la surface forestière régionale) connaît des phases de dépérissement suite aux sécheresses-canicules. Une modification profonde des forêts est en cours. Le réchauffement climatique est dix fois plus rapide que la migration naturelle des essences forestières. Dans les cinquante prochaines années, l'ONF estime que 60 % des territoires occupés aujourd'hui par les grandes essences forestières (chêne, hêtre, sapin, épicéa, pin sylvestre) sortiront des limites climatiques acceptables par ces essences majeures. Pour assurer la pérennité de la forêt, il est nécessaire d'envisager le remplacement des résineux par des peuplements plus mélangés qui auront une plus forte résistance aux maladies, aux parasites et donc au dérèglement climatique.



## PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES DE LA MONTAGNE DU JURA

C'est la demande formulée par 80 universitaires franc-comtois dans une lettre ouverte adressée mi-mai 2020 au Préfet de Région.

Les naturalistes constatent que l'élimination des haies et des bosquets, les attaques sur les pré-bois, ont repris de l'intensité ces derniers mois, comme si certains profitaient du confinement des services de l'État pour accélérer ces destructions. Ils réclament l'interdiction du broyage des sols et des murgers et de l'utilisation du casse-cailloux sur l'ensemble du massif du Jura, pratiques qui artificialisent le patrimoine paysager de la montagne jurassienne, détruisent définitivement des milieux d'une grande richesse biologique et favorisent la pollu-

tion de cours d'eau emblématiques. Déjà en juin 2017, ils avaient tiré la sonnette d'alarme sur l'intensification de ces pratiques sur les pâturages et les prés-bois du Haut-Doubs et du Haut-Jura. Les réflexions engagées depuis entre les associations environnementalistes, les services de l'État et la profession agricole ont débouché sur l'élaboration d'une charte de bonne conduite et un protocole de demande d'autorisation préalable pour la mise en œuvre des travaux de broyage des affleurements rocheux. Hélas cela ne semble pas permettre d'inverser la tendance. Le broyage des sols et des affleurements rocheux, la destruction des murgers et des tas d'épierrement (et parfois de vestiges archéologiques qui les accompagnent), induisent la création de sols artificiels incapables à maintenir la biodiversité locale, à favoriser la réserve hydrique et limiter l'effet de la sécheresse, à permettre une fixation optimale des apports en azote et phosphore liés à l'épandage des effluents agricoles. [paysagesjurassiens.wixsite.com](https://paysagesjurassiens.wixsite.com)